

Chantal ROBIN-RODRIGO
Députée des Hautes-Pyrénées
Vice-Présidente du Conseil Général

TARBES, le vendredi 28 octobre 2005

Monsieur Robert SABATHIE
Président des ETARF des Hautes-Pyrénées
2 rue des Platanes
65800 ORLEIX

N/Réf. : CRR/IC/IP/5415

Objet : Loi d'Orientation Agricole

Monsieur-le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de loi d'orientation agricole, et je vous en remercie.

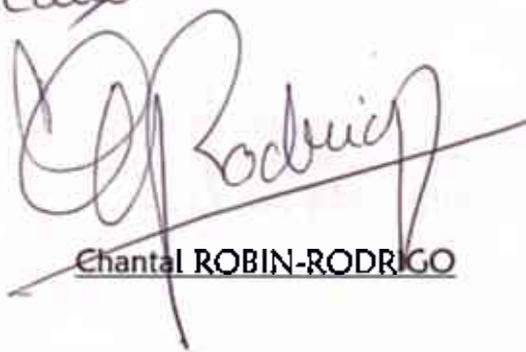
Vous souhaitiez que, dans le cadre de l'examen de ce texte, les entreprises de travaux agricoles et forestiers bénéficient de l'application de l'équité fiscale et sociale accordée aux agriculteurs. Je soutiens totalement votre démarche dans la mesure où il s'agit de préserver les 84 000 emplois dans le domaine de la prestation de service agricole ou forestier.

L'Assemblée Nationale a adopté un amendement visant à permettre aux ETARF de bénéficier de taux réduits pour le calcul des cotisations sociales en cas d'embauche de travailleurs occasionnels ou de demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE, comme en bénéficient déjà les exploitants agricoles. Le Ministre de l'Agriculture considère qu'il s'agit là d'une mesure très coûteuse et qui paraît incompatible avec le respect des normes européennes de concurrence.

J'espère que le Sénat apportera des améliorations à ce dispositif car la conjoncture économique actuelle ne permet pas de menacer tout un secteur particulièrement dynamique en terme d'emplois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et les plus amicaux



Chantal ROBIN-RODRIGO

P.J. : 1

Bureau Permanence

3, Passage Bruzard-Grille - Résidence « Destenay » - 65000 TARBES
☎ : 05 62 56 32 32 - 📠 : 05 62 34 83 65 - ✉ : c.robin-rodrigo@wanadoo.fr